

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi treize avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 31 Mars 2017
Affichée
le 31 Mars 2017

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, CARON Guillaume, LHOTELLIER Mathieu, Luc DE FRANCQUEVILLE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard (arrivé à 18h15), Jean-Marie PRACHE et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal.

Etaient absents : WINIARZ Laurent, Jérémy DUHAMEL et Mme Véronique ISRAEL (pouvoir à Philippe ISRAEL)
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux votés en 2016 et propose les taux 2017 :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	18.55 %	8.50 %
Taxe Foncière (bâti)	14.89 %	14.89 %
Taxe Foncière (non bâti)	30.06 %	30.06 %
CFE	19.76 %	Sans objet

Mr le Maire explique que la diminution du taux de la taxe d'habitation est l'effet du débasage du taux de TH pour les communes d'un EPCI à Fiscalité Additionnelle qui fusionne avec un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique.

Ceci explique également l'absence de taux concernant la CFE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les taux ci-dessus pour 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 14.89 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 30.06 %

Subventions allouées en 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les bilans financiers des différentes associations et rappelle les montants des différentes subventions allouées en 2016 :

-Anciens combattants :	400.00 €
-Club des Aînés :	400.00 €
-Coopérative scolaire :	450.00 €
-Ecole maintenance copieur :	400.00 €
-CCAS :	100.00 €
-Papillons Blancs :	200.00 €
-Manège forrain	<u>460.00 €</u>
Pour un total de	2 410.00 €

Mr le Maire propose de reconduire ces subventions en 2017 exceptées les subventions « Coopérative scolaire » et « Maintenance copieur école », la compétence scolaire étant transférée à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de Mr le Maire soit :

-Anciens combattants :	400.00 €
-Club des Aînés :	400.00 €
-CCAS :	100.00 €
- Papillons Blancs :	200.00 €
-Manège forrain	<u>460.00 €</u>
Pour un total de	1 560.00 €

↳ BP 2017

Mr le Maire présente le budget qui s'équilibre comme suit :

-Section de fonctionnement :	466 123.00 €
-Section d'investissement :	310 738.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif tel que présenté par Mr le Maire

↳ Tenue du bureau de vote

Le planning des bureaux de vote des élections présidentielles et législatives sont revus. Les nouveaux plannings seront transmis à tous.

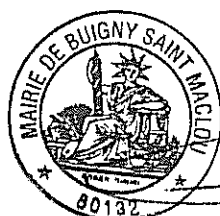
↳ Divers

*Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu d'eau chaude dans les sanitaires de la salle communale et demande leur avis. Le conseil municipal décide de ne pas mettre d'eau chaude dans les sanitaires.

*Mr le Maire présente les estimations financières des enfouissements de réseau de la rue d'Arbres, de la rue de Bas et de la rue Neuve et demande au Conseil de choisir une rue.

Le Conseil Municipal décide que les prochains travaux concerneront la rue Neuve suivant le coût exact des travaux à définir, celle-ci n'ayant pas encore fait l'objet de travaux. D'autre part, des parcelles étant encore à vendre dans la rue d'Arbres, il convient d'attendre que ces parcelles soient construites avant d'engager ce genre de travaux.

Séance levée à 19h50



A Buigny-Saint-Maclou, le 14 avril 2017
Le Maire, Eric MOUTON.